



Collège Anatole France

30, avenue de Fumel
47300 VILLENEUVE SUR LOT
☎05.53.40.45.00
☎05.53.70.33.70

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

FOURNITURE DE PAPIER REPROGRAPHIE DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Siège du groupement : *Collège Anatole France*
30 avenue de Fumel
47300 VILLENEUVE SUR LOT
Tél. 05-53-40-45-00
Fax 05-53-70-33-70

Adresse électronique : gest.0470049y@ac-bordeaux.fr

Pouvoir adjudicateur : Mme la coordonnatrice du groupement, Principale du collège A. France

Renseignement et suivi du dossier : M. le gestionnaire du collège A. France

Le présent règlement comporte 5 pages

Objet du marché :

FOURNITURE DE PAPIER REPROGRAPHIE

Art. 1 : Objet du marché :

Le présent marché porte sur la fourniture et la livraison de papier reprographie répondant aux besoins des établissements membres du Groupement de commandes.
Les spécificités techniques figurent au Cahier des Clauses Particulières.

Art. 2 : Constitution du groupement :

Le Groupement de commandes est constitué de plusieurs Établissements Publics Locaux d'Enseignement dont la liste est annexée au CCP.
La prestation est à exécuter pour chacun des membres du Groupement.

Art. 3 : Pouvoir adjudicateur :

Le pouvoir adjudicateur est la coordonnatrice du groupement.
La coordonnatrice du groupement est la Principale du collège Anatole France.
Le représentant et suppléant de la coordonnatrice, chargé du suivi du marché, est le Gestionnaire du collège Anatole France

Art. 4 : Conditions de la consultation :

La prestation fera l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Art. 5 : Allotissement :

La consultation ne comporte qu'un lot unique.

Art. 6 : Durée de validité de l'offre :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt-dix jours) à compter de la date limite de réception des offres.

Art. 7 : Production d'échantillons :

Les offres doivent comprendre les échantillons suivants :

Papier blanc :

- 1 ramette de chaque papier blanc proposé, dans chacun des formats (1 ramette A4 + 1 ramette A3)

Papier couleur :

Afin de ne pas engendrer de surcoûts aux candidats, la demande d'échantillons de couleurs est limitée à :

- 1 ramette d'une des couleurs demandées, dans chacun des formats (1 ramette A4 + 1 ramette A3) + un nuancier de la gamme proposée. La gamme du nuancier doit être de même marque, mêmes caractéristiques et qualité que la ramette d'échantillon correspondante.

Papier recyclé (voir point 2.5 du CCP papier) :

- 1 ramette de chaque papier blanc proposé, dans chacun des formats (1 ramette A4 + 1 ramette A3)

Chaque échantillon sera déposé dans son emballage d'origine, accompagné de sa fiche technique et de son code barre. L'offre du candidat portera sur les échantillons déposés. Le candidat s'engage à fournir à chaque membre du groupement le même papier, correspondant à son offre, à l'exclusion de tout autre.

Les échantillons sont déposés à titre gratuit en vue de comparatifs et de tests d'utilisation en machines (copieurs, imprimantes, fax...). Ils ne pourront être restitués.

Les échantillons sont à déposer à l'accueil du collège Anatole France 30 avenue de Fumel 47300 Villeneuve-sur-Lot contre récépissé signé, du 07 octobre au 18 octobre 2019 et du 04 au 08 novembre 2019.

Les jours et horaires de réception des échantillons :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 9H00 - 12H00 et 13h30 - 16h00
- Mercredi entre 9h00 et 12h00.

Toute offre présentée sans production des échantillons ne sera pas retenue.

ATTENTION : L'établissement est fermé pendant les congés scolaires du 19 octobre au 03 novembre 2019 inclus. Aucun dépôt ne pourra se faire pendant cette période. Aucune question ne sera étudiée pendant cette période.

Art. 8 : Variantes :

Les variantes ne sont pas admises.

Art. 9 : Durée du marché :

Le marché est conclu pour l'année 2020. Il est non reconductible.

Art. 10 : Publicité et modalités de retrait du DCE :

Information sur le panneau d'affichage extérieur du collège Anatole France.

Information directe de la publication de la consultation auprès d'entreprises susceptibles d'y répondre (sans obligation ou restriction, ne créant ni avantage, ni désavantage du résultat de la consultation).

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement sur le site internet : <http://www.aji-france.com/>

Art. 11 : Présentation des offres :

Tous les documents relatifs au marché (y compris les fiches techniques) seront entièrement rédigés en langue française, ou traduits en langue française certifiés conformes à l'original par un traducteur assermenté, et exprimés en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

11.1 Pièces de la candidature

La lettre de candidature (DC1 téléchargeable sur le site www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics) incluant:

- l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement momentané d'entreprises;
- la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015;

La déclaration du candidat (DC2 téléchargeable sur le site www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics) incluant:

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat;
- le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus réglementairement :

✓ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l'entreprise tels que prévus réglementairement :

✓ Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

✓ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

Le candidat peut apporter la preuve de sa capacité à répondre à cette consultation par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

11.2 Pièces de l'offre

11.2.1 Pièces particulières :

- L'acte d'engagement (DC 3) complété et signé (téléchargeable sur le site : www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics);

- Le CCP et ses annexes 1 et 2, paraphés et signés;

- Les fiches techniques des produits proposés ;

- Un mémoire technique incluant toute information relative à la présentation de la société, à la mise en place d'une démarche de protection de l'environnement, au SAV, à la gestion des litiges et des avoirs, à la durée de garantie du produit, toute information relative à la logistique (organisation et moyens dont dispose le candidat pour exécuter la prestation demandée, moyens mis en œuvres pour la livraison et le déchargement des commandes, planning prévisionnel des jours de livraison de chaque établissement);

11.2.2 Pièces générales :

- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG), applicable aux marchés de fournitures courantes et services (ne pas joindre).

11.3 Documents à transmettre obligatoirement au moment de l'attribution du marché :

- Attestations sociales et fiscales énumérés dans les documents NOTI 1 - NOTI 2 (www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics)

- extrait K bis datant de moins de 6 mois et signé par le Greffe du Tribunal,
- Attestation d'assurances de moins de 6 mois,
- RIB

Il ne sera pas donné suite à ce marché si les offres se révèlent inacceptables au regard de leurs montants, comparés aux budgets prévus.

Art. 12 : Conditions de remise des offres :

Transmission sous forme « dématérialisée » uniquement.

Les candidats doivent transmettre leur offre sous forme dématérialisée sur le site de la consultation.

La date et l'heure limite de dépôt des offres est le vendredi 08 novembre 2019 à 16h00.

Art. 13 : Conditions d'attribution du marché :

➤ Le jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Qualité des produits proposés : 35%

Qualité des services associés et livraisons : 15%

Prix : 50%

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

- Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
- La meilleure offre aura la note maximum
- Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation)

- Le critère qualité sera apprécié au regard des tests effectués sur les échantillons et des analyses des fiches techniques.

- La note prix sera basée sur la somme du prix total du lot.

- La note qualité des services associés sera basée sur le mémoire technique. Sera ici étudié à part égale les moyens humains et matériels affectés à l'exécution du présent marché (méthodologie et respect des conditions de livraisons) et le SAV (réactivité, gestion des reprises et des avoirs...).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les pièces demandées au 11.3

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées aux articles 11 et 12 du présent document sera immédiatement écartée.

Art. 14 : Règlement des litiges :

En cas de litige relatif à l'exécution du marché, le droit français est seul applicable et le tribunal compétent est le tribunal administratif de Bordeaux.

Art. 15 : Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent formuler leurs questions sur le site de dépôt de la consultation au plus tard trois (3) jours avant la date limite de remise des offres.

Il ne sera pas répondu aux questions posées par toute autre voie que celle-ci-dessus.

La réponse, dès lors qu'elle concerne l'ensemble des candidats, sera mise en ligne sur le site de la consultation.

RAPPEL : L'établissement est fermé pendant les congés scolaires du 19 octobre au 03 novembre 2019 inclus. Aucun dépôt d'échantillon ne pourra se faire pendant cette période. Aucune question ne sera étudiée pendant cette période.